

Vaccination

DU NOURRISSON

des arguments pour convaincre...



LA NOUVELLE OBLIGATION VACCINALE : POURQUOI ET COMMENT ?

Avec la loi n°2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 et le décret 2018-42 du 25 janvier 2018, 11 vaccins sont obligatoires : DTP, coqueluche, infections invasives à *Haemophilus influenzae b*, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons et rubéole.

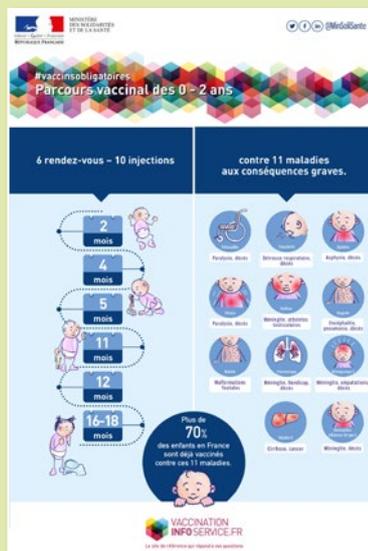
Les nouvelles obligations s'appliquent aux enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Elles sont à réaliser avant l'âge de 18 mois, et exigibles pour l'entrée en collectivité depuis le 1^{er} juin 2018.

Il n'y a pas d'exemption possible, sauf contre-indication médicale reconnue (article L 311-2 du CSP).

Dans les faits, le calendrier vaccinal du nourrisson est désormais devenu obligatoire.

Au moins 70% des enfants connaissent déjà ces 10 injections sur 2 ans et 80% plus de 8 injections.

Cette décision a été prise par le ministère de la santé devant l'insuffisance de la couverture vaccinale en France, face à la réapparition d'épidémies, et suite à la concertation citoyenne de 2016.



Pourquoi vacciner l'enfant si tôt après la naissance ? et pourquoi contre l'hépatite B ?

La vaccination des nourrissons dès deux mois et selon le calendrier vaccinal permet de prévenir des pathologies gravissimes du nourrisson : méningites à *Haemophilus b*, à méningocoque, à pneumocoque, coqueluche...

On les vaccine contre l'hépatite B car c'est le bon moment, alors qu'il est plus difficile de vacciner un adolescent (occasion perdue).

De plus, pourquoi attendre l'âge des relations sexuelles alors que le vaccin administré à cet âge procure une protection de très longue durée et qu'il existe un risque de contamination accidentelle (contage familial, seringue dans les parcs...) ? et sachant que le passage à la chronicité pour l'hépatite B est plus fréquent chez le jeune enfant.



QUELLES SONT LES CONTRE-INDICATIONS À LA VACCINATION ?

Les contre-indications à la vaccination, provisoires ou définitives, sont très rares. Elles peuvent être différentes selon le vaccin et sont mentionnées sur la notice ⁽¹⁾.

Les contre-indications les plus fréquentes sont :

- la présence au moment de la vaccination d'une maladie aiguë avec fièvre
- une allergie grave connue à l'un des composants du vaccin
- une réaction allergique grave lors d'une précédente injection du vaccin

(Source : Vaccination info service)

Un médecin qui refuserait de vacciner pourrait être poursuivi par les instances disciplinaires professionnelles.

La production d'un certificat médical de complaisance est un délit qui expose également à des sanctions pénales.

Si les parents refusent la vaccination malgré les conseils du médecin, il est conseillé de le tracer dans le dossier médical et le carnet de santé.

Faire plusieurs vaccins en même temps, n'est-ce pas trop ?

L'administration de vaccins combinés permet un nombre d'injections moindre pour les enfants.

Chaque jour, le système immunitaire du nourrisson est sollicité par des milliers d'antigènes. Cette stimulation est bien plus importante que celle de tous les vaccins réunis.

Références bibliographiques

- (1) **Tableau synthétique des contre-indications des vaccins utilisés chez les enfants**, 1 p. In : Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2018. – Paris : Ministère des affaires sociales et de la santé, 2018-01, 72 p. <http://professionnels.vaccination-info-service.fr/var/vis/storage/original/application/download/Tableau%20synthetique%20des%20contre-indications%20des%20vaccins%20utilises%20chez%20les%20enfants.pdf>
- (2) Les adjuvants aluminiques : le point en 2016 - Paris : Académie nationale de pharmacie, 2016-03-14, 47 p. www.acadpharm.org/dos_public/Rapport_Adjuvants_aluminiques_VF_CORR_5.pdf
- (3) Aluminium et vaccins, Paris : HCSP, 2013-07-11, 63 p. www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=369

Sites internet pour aller plus loin

- Ministère de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/vaccins-obligatoires/>
- Vaccination info service : vaccination-info-service.fr
- Mesvaccins.net : www.mesvaccins.net
- Infovac : www.infovac.fr

? PEUT-ON VACCINER UN ENFANT MALADE ?

L'existence d'une maladie fébrile ou d'une infection modérée à sévère ne contre-indique pas la vaccination mais peut la faire reporter de quelques jours. La présence d'une infection mineure et/ou d'une fièvre de faible intensité ne doit pas entraîner le report de la vaccination.

- **En cas de pathologies chroniques** - maladie respiratoire, diabète, cardiopathie, maladie neuromusculaire - l'enfant sera vacciné avec les **11 vaccins** du calendrier vaccinal. NB : en 2018 on pourra rajouter la **grippe** et la **coqueluche dans l'entourage** (stratégie cocooning)
- **Chez l'enfant immunodéprimé** (déficit immunitaire, chimiothérapie, VIH) : on se référera à l'équipe spécialisée qui le prend en charge
- **Chez l'enfant prématuré** (né à moins de 37 semaines) :
La primo vaccination sera effectuée en milieu hospitalier.
L'enfant sera vacciné **deux mois après sa naissance** (et non en fonction du terme théorique), selon le **calendrier vaccinal** habituel auquel on rajoutera une injection supplémentaire de **pneumocoque** à 3 mois (M2, M3, M4)
- **Chez l'enfant allergique** :
Une réaction locale post-vaccination ne nécessite pas d'investigation et n'est pas une contre-indication à la revaccination. Une réaction immédiate de type anaphylactique nécessite impérativement un bilan allergologique.
En cas d'allergie à l'œuf documentée :
Pour certains vaccins (fièvre jaune, grippe, encéphalite à tiques) la vaccination sera faite en milieu hospitalier ou après avis d'un allergologue. Pour le ROR il n'y a pas de contre-indication, mais la vaccination nécessite une précaution d'emploi.
En cas d'eczéma en poussée, le vaccin BCG est contre-indiqué.
- **Chez l'enfant sous anticoagulant** : l'injection se fait classiquement par voie sous-cutanée mais peut aussi se faire en intramusculaire dans le deltoïde avec pression pendant 2 minutes.

Les controverses

Les principales controverses en France concernent les adjuvants, l'hépatite B et le ROR.

Les adjuvants :

Pour être efficace, le vaccin doit stimuler les mécanismes de l'immunité innée dont le rôle est d'activer les cellules qui produisent la réponse immunitaire acquise adaptative : c'est le but des adjuvants, **utilisés depuis 70 ans**.

À la différence des vaccins vivants qui ont gardé leur capacité à activer l'immunité innée, les vaccins inactivés doivent dans la majorité des cas être administrés avec un adjuvant pour permettre une réponse immunitaire efficace et la mise en place d'une bonne mémoire immunitaire.

Les adjuvants les plus utilisés sont les sels d'aluminium.

Concernant le lien entre les adjuvants aluminiques et la survenue d'un syndrome clinique polymorphe appelé «myofasciite à macrophages» (MAM), l'**Académie nationale de Pharmacie** soulignait en 2016 que la quantité d'aluminium apportée par une dose vaccinale est négligeable au regard des apports alimentaires et cosmétiques. Elle rappelle que l'utilisation d'un adjuvant est indispensable à l'efficacité d'un grand nombre de vaccins et qu'il n'existe pas d'alternative à court terme aux adjuvants aluminiques⁽²⁾.

De plus la MAM a été exceptionnellement rapportée chez les enfants, alors que ce sont eux qui reçoivent le plus de vaccins contenant de l'aluminium.

Le HCSP estimait quant à lui en 2013 que les données scientifiques disponibles à ce jour ne permettent pas de remettre en cause la sécurité des vaccins contenant de l'aluminium, au regard de leur balance bénéfice/risque⁽³⁾.

L'hépatite B :

La controverse vaccination hépatite B et sclérose en plaque est franco-française. Elle est apparue suite à la vaccination de masse décidée en France en 1995 pour appliquer les recommandations de l'OMS.

Une dizaine d'études dans plusieurs pays nient l'existence de lien.

Le ROR :

La controverse vaccination ROR et autisme est venue du Royaume-Uni, avec la publication en 1998 dans le Lancet d'une étude de Wakefield et al.

Il s'agissait en fait d'un faux scientifique et depuis cette étude qui a jeté le trouble a été retirée.

De très nombreuses études réalisées dans de nombreux pays ont toutes exclu le lien entre autisme et vaccination ROR.